

DECRET N°2013 -249 DU 21 MAI 2013

portant approbation du budget prévisionnel,
exercice 2013, de la Délégation à l'Aménagement
du Territoire (DAT).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2013-68 du 19 février 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°2003-374 du 18 septembre 2003 portant approbation des statuts de la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT) ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration de la DAT, en sa session du mardi 11 décembre 2012 ;
- Sur** proposition du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;



Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 avril 2013.

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de la Délégation à l'Aménagement du Territoire, pour l'exercice 2013, tel qu'il est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 mai 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



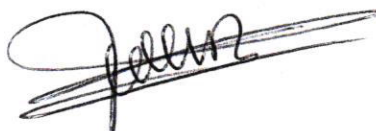
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre de la Décentralisation,
de la Gouvernance Locale, de
l'Administration et de
l'Aménagement du Territoire,



Raphaël EDOU

Ampliations : PR :6-AN :4-CS :02-CC :02-CES :02-HAAC :02-MEF :04-MDGLAAT :04-AUTRES MINISTRES :24-SGG :04-DGB-
DCF-DGTCP-DGID-DGDDI-05-JO-01.